

RÉUNION DU 17 FEVRIER 2021

Le dix-sept février deux mille vingt et un, à vingt heures, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, le conseil municipal, convoqué le cinq février deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

Etaient présents : Mmes et Messieurs LECLERC Philippe ; SCHIMEL Patrick ; CONTANT Magali ; GUENARD Charline ; PARMENTIER Jean-Claude ; FERRARO Flore ; LEGEARD Bruno ; CAULLERY-MORET Jane-Hélène ; BASSELET Arnaud ; VILLIERS Jérôme ; VASSEUR Maryline ; FRANÇOIS Romain; PICARD Pascale, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. Francis FOLLET qui donne pouvoir à Monsieur Arnaud BASSELET.

1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Claude PARMENTIER est élu secrétaire de séance.

2) MISE A APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 DECEMBRE 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sans observation.

3) VENTE DU TRACTEUR KUBOTA

Madame le Maire rappelle que le tracteur Kubota immatriculé 9957 VH 80 de 1998 usagé a été remplacé en décembre 2020 par un tracteur DEUTZ acquis auprès des établissements ANSELIN. Cette société a fait une offre de reprise au prix de 2 500 euros TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la vente du tracteur KUBOTA immatriculé 9957 VH 80 au prix de 2 500 euros aux ETS ANSELIN et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette vente.

4) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES HAUTS DE FRANCE POUR LE PROJET DE CITY-PARK

Madame le Maire rappelle le plan de financement présenté lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2020 concernant la réalisation d'un City-Park, à savoir :

Coût du Projet	79 046.60 € HT
Subvention DETR 35%	27 666.31 € HT
Subvention Région Hauts de France 45%	35 570.97 € HT
Coût commune	15 809.31 € HT
TVA	15 809.32 € HT

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional sur le volet «équipements sportifs de proximité (EQSP) plateau multisport » à hauteur de 45 % du montant HT soit la somme de 35 570.97 €.

5) PARTICIPATION A L'APPEL A PROJET 2021 DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION : VISIOPHONE

Madame le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet 2021 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'achat d'un visiophone.

Elle rappelle le plan de financement proposé lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2020, à savoir :

Coût du Projet	1 881.00 € HT
Subvention DETR 40%	752.40 € HT
Subvention FIPD 40 %	752.40 € HT
Coût commune 20 %	376.20 € HT
TVA	376.20 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet 2021 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation – programme S : Sécurisation des établissements scolaires à hauteur de 40% du montant hors taxes du devis présenté soit 752.40 euros.

6) PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : TRANSFERT DE COMPETENCE **« ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME ».**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la loi ALUR « Accès au Logement et un Urbanisme Rénové » du 26 mars 2014, complétée par celle du 20 décembre 2014, relative à la simplification des entreprises a instauré les Plans Locaux d'Urbanisme (PLUi) à l'échelle des communautés d'agglomération dans un délai de 3 ans après publication.

Les communes d'Amiens Métropole se sont majoritairement opposées au transfert de cette compétence. La communauté d'agglomération n'ayant pas pris cette compétence, elle devient compétente de plein droit au 1er janvier 2021 sauf nouvelle expression d'une minorité de blocage des conseils municipaux renouvelés.

Aujourd'hui, du fait de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, le législateur vient de reporter la date butoir au 01 juillet. Ainsi, il faudra que les communes membres se positionnent entre le 1er avril et le 30 juin 2021.

Ce point est de ce fait reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

7) MODIFICATION DES COMPETENCES METROPOLITAINES

Par délibération du 5 novembre 2020, Amiens Métropole a acté la réécriture des compétences figurant dans ses statuts afin d'être en conformité avec les derniers textes réglementaires, sans nouveau transfert.

En effet, certaines dispositions prévues par la loi Notre du 7 Août 2015, puis par la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement, et plus récemment dans la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 modifient la rédaction des compétences.

Certaines compétences optionnelles et facultatives deviennent obligatoires.

Après avoir pris acte du tableau présenté et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la réécriture des compétences présentées par Amiens Métropole.

8) TARIFS ALSH 2021

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs 2020 pour l'ASLH 2021 tout en prenant en compte un nouveau seuil de quotient familial à savoir :

TARIFS Communes et extérieurs	Quotient familial ≤900€	Quotient familial >900 €
ALSH 5 JOURS	40 €	45 €
GARDERIE- 7H30-8H30	1 €	1.10 €
CANTINE	4 € 20	

TARIFS Communes et extérieurs	Quotient familial ≤900€	Quotient familial >900 €
ALSH 4 JOURS	32 €	36 €
GARDERIE 7H30-8H30)	1 €	1.10 €
CANTINE	4 € 20	

Madame CONTANT propose de retenir 3 tranches comme cela se fait dans les communes voisines. Une 1^{ère} tranche de coefficient familial qui se situerait en dessous de 500 euros. L'objectif étant de permettre d'accueillir un maximum d'enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire, dans l'urgence, pour 2021, par 14 voix pour et une contre les deux tranches de quotient familial suivantes : ≤ 900 € et >900 €. Une réflexion pourra être engagée pour modifier ces tarifs sur l'année 2022 avec peut-être la mise en place d'un ALSH commun avec le syndicat scolaire Rumigny-Grattepanche-Hébécourt.

9) CREATION D'UN CDD PERMANENT A TEMPS NON COMPLET / GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF.

Madame le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-5° ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante décide, à l'unanimité :

- La création à compter du 01 mai 2021 d'un emploi permanent d'agent d'animation durant le temps de restauration scolaire dans le grade d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet, à raison de six heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 6 ans. Cet emploi dépend des effectifs présents à la restauration scolaire qui peut varier en fonction des effectifs scolarisés et de l'organisation qui en découle à savoir la mise en place d'un ou de deux services. Cette situation justifie l'application de l'article 3-3-5°.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'un BAFA et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

10) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire précise que du fait de la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation au point précédent de l'ordre du jour pour une durée de six heures hebdomadaires, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune.

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la loi n° 2019-828 de transformation de la Fonction publique du 9 août 2019 ;

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 09 avril 2019 ;

Considérant la délibération n° 06/2021 du 17 février 2021 créant un poste permanent d'adjoint d'animation en application de l'article 3-3-5° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet.

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le tableau des emplois permanents à temps complet et à temps non complet de la collectivité comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal de 1 ^{ème} classe	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 18 heures
	C	1	1 poste à 12 heures (contractuel)
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	2	1 poste à 35 heures 1 poste à 24 heures
Adjoint technique territorial	C	2	1 poste à 24 heures 1 poste à 5 heures
FILIERE ANIMATION			
Adjoint territorial d'animation	C	1	1 poste à 24 heures
Adjoint territorial d'animation	C	1	1 Poste à 6 heures (contractuel)
FILIERE MEDICO- SOCIALE			
ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 29 heures

11) PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRE MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA SOMME POUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales :

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Code du travail ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31 ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'accord cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Somme en date du 12 décembre 2019 ;

Considérant que la réalisation du diagnostic RPS et l'élaboration d'un programme d'actions est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant la proposition de Madame le Maire en vue de la réalisation de cette démarche et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Somme ;

Considérant qu'au terme de la consultation, la collectivité aura la faculté de ne pas signer de bon de commande au regard du devis qui sera proposé par le prestataire retenu par le Centre de Gestion ;

Considérant qu'un Fonds National de Prévention (FNP) a été créé par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ;

Considérant que, sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Centre de Gestion à lancer une consultation pour le compte de la collectivité pour la réalisation d'un diagnostic RPS et du plan d'actions Qualité de Vie au Travail.
- D'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commande à intervenir entre la collectivité et le Centre de Gestion.
- D'adhérer au groupement de commande « QVT » initié par le Centre de Gestion.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout autre document et avenant s'y rapportant.
- De participer à hauteur de 200 € facturés par le Centre de Gestion pour le lancement de cette consultation.
- D'autoriser, au terme de la consultation, Madame le Maire à signer le bon de commande proposé par le prestataire retenu par le Centre de Gestion.
- D'autoriser Madame le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.

12) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

- En vue de la préparation du budget primitif 2021, il faudra arrêter en fin de séance des dates de réunion des différentes commissions.
- Suite à l'adhésion de la commune au conseil en énergie partagée, la Fédération Départementale en Energie a commencé à travailler et un premier travail d'audit va être réalisé le vendredi 26 février sur la chaufferie de l'école et de la mairie.
- En remplacement du spectacle proposé aux élèves des écoles membres en fin d'année par Amiens Métropole qui n'a pu se tenir en raison de la crise sanitaire, la communauté d'agglomération Amiens Métropole propose aux élèves des tickets d'entrée au ZOO valables du 01 février au 15 novembre 2021.
- Un appel aux communes a été lancé en vue de la programmation des séances de ciné en plein air pour 2021 et 2022.
- Amiens Métropole apporte une aide financière pour l'achat de vélos de tout type (voir tableau aides).
- Le Conseil Départemental a lancé un dispositif de remplacement des ampoules sodium par des ampoules LED et propose une aide financière à hauteur de 40 % du montant HT associée à une participation de la FDE à hauteur de 20 %. Les consommations pourraient être divisées par 2 voir plus si mise en place d'une modulation la nuit. Un devis va être établi par l'entreprise CEGELEC.
- Les trois recours déposés contre le Plan Local d'Urbanisme ont été rejetés par le Tribunal Administratif.
- Les élections Régionales et Départementales auront lieu simultanément les 13 et 20 juin 2021. Il sera donc nécessaire de faire appel à des personnes supplémentaires pour tenir ces deux bureaux.

Monsieur LECLERC

- Un travail va s'engager avec les communes voisines en vue de mettre en place un ALSH commun. Une première réunion est prévue demain.
- La classe verte qui était programmée a été annulée en raison de la crise sanitaire.

Monsieur SCHIMEL

- Les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable, rue du Séhu, devraient se terminer bientôt. Les branchements plombs ont été remplacés et la pose des enrobés devraient être réalisés prochainement. Un poteau d'incendie a été également remplacé. Un manque de sérieux de la part du personnel de l'entreprise est à noter.
- Des devis vont être à réalisés en vue de l'élagage des bordures de chemins.

Madame Magali CONTANT

Les animations communales sont au point mort, crise sanitaire oblige.
Une réunion va être mise en place afin de travailler sur la création de l'association « orgue ».
Mathis TRUNDE s'attache à construire la grainothèque, le matériel vient de lui être fourni.

Madame Flore FERRARO

- L'opération « Hauts de France propres » aura lieu les 19, 20 et 21 mars prochain. Il est proposé d'inscrire la commune. Madame le Maire lui laisse le soin d'entreprendre les démarches.
- Connaissons-nous la date de reprise de Madame LECOINTE actuellement en arrêt de maladie. Madame le Maire indique que non et qu'elle est actuellement remplacée par Madame BEUVAIN qui est titulaire du BAFA.

- Concernant le SIVU du Sud-Amiénois, il est à noter un grand nombre d'arrêts de maladie COVID et le fonctionnement est compliqué. La fiche de présentation du Syndicat a été mis sur le site de la commune. Ce site n'est pas à jour et à retravailler.

Madame Jane-Hélène MORET

- Madame LECOCQ n'a toujours pas obtenu de rendez-vous pour se faire vacciner. Madame le maire précise qu'il n'y a pas assez de vaccins actuellement et que la prise de rendez-vous est difficile.

Madame Charline GUENARD

- Le décès de Madame GUENARD, sa belle-mère, n'est pas apparu dans le bulletin de fin d'année. Madame le Maire précise que du fait qu'elle n'habitait plus la commune, il n'y a pas eu de transcription de décès et donc elle ne figurait pas sur les listes d'état civil de fin d'année. Une rectification sera apportée lors d'un prochain flash infos.

Madame Pascale PICARD

- Des relevés topographiques ont eu lieu ce jour rue des Seux. Madame le Maire n'est pas au courant et ne peut lui apporter de précisions quant à la nature des travaux engagés.

Monsieur Romain FRANCOIS

- Est-il prévu d'organiser quelque chose pour le 14 juillet ? Madame CONTANT lui répond positivement sous réserves des consignes sanitaires.

Monsieur Jean-Claude PARMENTIER

- Le logement communal est-il toujours inoccupé ? Madame le Maire lui répond que oui. Une publicité devra être relancée. Du fait d'une fuite de gouttière qui a provoqué de l'humidité dans la salle de bain et du problème de chauffage, la remise en location a été gelée. Le loyer sera peut-être à revoir à la baisse.
- La date des travaux d'effacement sur la route de Rumigny est-elle connue ? Madame le Maire lui précise qu'une réunion publique aura lieu en mars ou avril et que les travaux ne commenceront qu'après.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

GUENARD Charline	PARMENTIER Jean-Claude	FERRARO Flore	LEGEARD Bruno	LECLERC Philippe
CAULLERY-MORET Jane-Hélène	BASSELET Arnaud	VILLIERS Jérôme	VASSEUR Maryline	FRANÇOIS Romain
CONTANT Magali	FOLLET Francis	DUVIVIER Laurence	PICARD Pascale	SCHIMEL Patrick